

(²¹)
(N° 18.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1849.

(Voir les Nos 1, 68, 74, 77, 78 et 79 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1848, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouverts, pendant l'année 1849, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1849, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

A partir du 1^{er} janvier 1849, le quart des salaires alloués aux conservateurs des hypothèques, par le décret du 21 septembre 1810, pour les transcriptions d'actes de mutations, sera porté en recette pour le compte du trésor.

ART. 3.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1849, est évalué à la somme de cent quinze millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille, vingt francs (115,897,020 francs); les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1843, à la somme de neuf cent mille francs (900,000 francs), et les recettes pour ordre à celle de onze millions six cent vingt mille francs (11,620,000 francs).

ART. 4.

La vérification de la capacité des navires et bateaux assujettis au droit de patente, attribuée exclusivement au contrôleur des jaugeurs par l'art. 28 de la loi du 19 novembre 1842, pourra, à partir du 1^{er} janvier 1849, être confiée à d'autres agents, qui seront désignés par le gouvernement.

(2)

ART. 5.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de dix millions de francs.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1849.

Bruxelles, le 19 Décembre 1848.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) DELFOSSE.

Les Secrétaires,
(Signés) TKINT DE NAEYER.
CH. DE LUESEMANS.

Tableau du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1849.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.
	Impôts.			
	Principal	15,500,000		
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000		
<i>Foncier.</i>	2 Id. pour non-valeurs	310,000	} 18,359,750	
	10 Id. extraordinaires	1,550,000		
	5 Id. supplémentaires sur le tout.	534,750		
	Principal	8,364,000		} 9,200,400
<i>Personnel.</i>	40 centimes additionnels extraordinaires	836,400		
	Principal	2,819,000	} 3,100,900	
<i>Patentes.</i>	40 centimes additionnels extraordinaires	281,900		
	Principal	180,000	} 207,900	
<i>Redevances sur les mines.</i>	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900		
	Droits d'entrée. . (16 centimes additionnels).	10,000,000	} 10,945,000	
	Droits de sortie. . (Id.).	400,000		
<i>Douanes.</i>	Droits de transit. . (Id.).	60,000		
	Droits de tonnage. . (Id.).	430,000		
	Timbre	55,000		
	Droit de consommation sur les boissons distillées	»	900,000	
	Sel (sans additionnels).	4,800,000	} 20,406,000	
	Vins étrangers. . (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,100,000		
	Eaux-de-vie étrangères. . (sans additionnels).	200,000		
<i>Accises.</i>	— indigènes. . (Id.).	3,800,000		
	Bières et vinaigres. (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000		
	Sucres	3,000,000		
	Timbres. . { sur les quittances.	5,000		
	{ sur les permis de circulation.	4,000		
<i>Garantie.</i>	Droits de marque des matières d'or et d'argent.	»		150,000
<i>Recettes diverses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat.	200,000		} 210,000
	Recettes accidentelles	10,000		

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES	TOTAL.
	Impôts (Suite).		
	Enregistrement. (30 centimes additionnels).	10,200,000	84,345,950
	Grefte. . . . (id.).	500,000	
	Hypothèques. . (26 id.).	1,600,000	
<i>Droits additionnels et amendes.</i>	Successions . . (30 id.).	5,300,000	
	Timbre. . . . (sans additionnels).	3,000,000	
	(Le timbre des permis de ports d'armes de chasse est porté à 32 francs.)		
	Amendes.	175,000	
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	70,000	
<i>Recettes diverses . .</i>	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000	
	Produits des examens	85,000	
	— des brevets d'invention	15,000	
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	1,000	
	Péages.		
	Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	850,000	4,995,000
	Produits de la Sambre canalisée.	620,000	
<i>Domaines.</i>	— du canal de Charleroy	1,465,000	
	— du canal de Mons à Condé.	120,000	
	— des droits de bacs et passages d'eau.	90,000	
	— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	1,850,000	
	Taxe des lettres et affranchissements	2,850,000	8,507,000
	Port des journaux et imprimés.	110,000	
<i>Postes. . .</i>	Droits sur les articles d'argent	25,000	
	Remboursements d'offices étrangers.	170,000	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000	
<i>MARINE.</i>	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
	Capitaux et revenus.		
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer.	15,500,000	15,531,000
	Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	25,000	
	Vente des tarifs du chemin de fer.	6,000	
	Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	1,500	
	Capitaux du fonds de l'industrie.	120,000	
	Capitaux de créances ordinaires.	200,000	
	Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	200,000	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846.	200,000	2,596,770
	Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de minerai de fer, de terre et de sable.	1,100,000	
	Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000	
	Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000	
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	50,000	
	Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	100	
	Restitutions volontaires	100	
	Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des Lois</i>	40,000	
	Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations.	25,000	
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000	
	Intérêts de 13,438 obligations de l'emprunt de 30,000,000 de fr., à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse.	537,520	
	TRÉSOR PUBLIC.	Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.		480,000	
Produits des actes des commissariats maritimes.		40,000	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
Capitaux et revenus (suite).			
TRÉSOR PUBLIC. (suite.)	Produits des droits de pilotage et de fanal	575,000	}
	Produits de la fabrication de pièces de cuivre	145,000	
	Intérêts, attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale. (Loi du 22 mai 1848.)	400,000	
	Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la Société de la Dendre.	42,750	
	Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	240,000	
Remboursements.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000	}
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000	
	Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	50,000	
	Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Frais de poursuites et d'instances	5,000	}
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	135,000	
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000	
	Frais des perceptions faites pour le compte des provinces	7,000	
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000	
	Frais d'entretien et transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000	
	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100	
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	54,200	
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete.	148,500	
	Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées	61,200	
		2,236,600	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
	Remboursements (suite).		
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	852,400	1,482,800
	Recettes accidentelles.	290,000	
TRÉSOR PUBLIC.	Versements à faire par les sociétés anonymes, les conces- sionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	156,800	
	Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons.	23,600	
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1849.	160,000	
	FONDS SPÉCIAL.	TOTAL. Fr.	115,897,020
	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.	900,000

Recettes pour ordre.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		CHAPITRE PREMIER.		
TRÉSOR PUBLIC.	1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables pour garantie du paiement de droits en matière de douanes, d'accises, etc.	1,200,000	5,080,000
	2	Caisses des veuves des fonctionnaires civils.	1,000,000	
	3	Caisses des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000	
	4	Caisses des pensions et de prévoyance des instituteurs primaires.	150,000	
	5	Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	250,000	
	6	Subsides offerts pour construction de routes	300,000	
	7	Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	20,000	
		CHAPITRE II.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	8	Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matières de contributions directes, douanes et accises.	120,000	5,450,000
	9	Frais d'expertises de la contribution personnelle.	50,000	
	10	Droits de magasin des entrepôts au profit des communes.	40,000	
	11	Recouvrement d'impôts au profit des provinces.	2,680,000	
	12	Id. id. des communes.	2,520,000	
	13	Taxe provinciale sur les chiens.	260,000	
		CHAPITRE III.		
		FONDS DE TIERS.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	14	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie	120,000	3,090,000
	15	Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie.	1,000,000	
	16	Recouvrement de revenus pour compte de provinces, déduction faite des frais de régie	470,000	
		CONSIGNATIONS.		
	17	Consignations de toute nature.	1,500,000	
		TOTAL des Recettes pour ordre. fr.		11,620,000